

CHICHÉE

INFOS EN BREF N° 53

Juillet 2019

"Le droit des habitants de la commune à être informés des affaires de celle-ci et à être consultés sur les décisions qui les concernent, est un principe essentiel de la démocratie locale"
Art L 2141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Ce numéro pré-estival abordera les points suivants :

1. Fermeture provisoire du pont,
2. Démission de Madame Françoise Hoffmann-Szablowski, 2^{ème} adjointe,
3. Incivisme chronique (suite),
4. Installation caméra de surveillance, et clôture sur la structure de l'école,
5. Festivités du 14 juillet,
6. Défibrillateur,
7. Congé paternité de Monsieur Bastien Larousse,
8. Vigilance sécheresse,
9. Police pluri-communale,
10. Pêche à l'aimant.

1 – La Direction des Infrastructures du Pôle Aménagement du Territoire vient de nous informer que le pont de Chichée sera interdit à la circulation du lundi 29 juillet 7 heures 30 au mercredi 07 août 2019 inclus 18 heures, afin de réaliser des "essais géotechniques". Toutefois, le pont sera rouvert le week-end et le soir après 18 heures à l'exception d'un soir (non encore précisé). La circulation piétonnière, elle, restera ouverte.

2 – Madame Françoise Hoffmann-Szablowski a présenté sa démission au 1^{er} juillet 2019 (accepté par le Préfet en date du 19 juin 2019), considérant que l'air est plus vivifiant, plus tonique mais surtout plus humide en Bretagne qu'en Bourgogne. Le conseil municipal salue son professionnalisme, sa disponibilité, sa courtoisie et son efficacité. Par ailleurs, compte tenu qu'il ne reste plus que quelques mois avant le renouvellement du conseil municipal prévu en principe dans le courant du mois de mars 2020, le conseil a unanimement décidé de ne pas procéder à la nomination d'un second adjoint jusqu'à cette échéance, comme les textes l'autorisent.

3 – Si toutefois vous apercevez un toboggan jaune, un mur d'escalade, ne cherchez pas, ils se sont envolés de l'aire de jeux de la Saint-Vincent, nous le supposons pour retrouver une nouvelle vie chez des personnes plus accueillantes que la commune. Les actes d'incivisme vont crescendo, des fleurs nous sommes passés aux suspensions sous le pâtis, aux jardinières sur le pont, aux jardinières en bois derrière l'église, à la latte du banc place de la gare et désormais au toboggan et planche d'escalade : à quand le vol de voitures, de tracteurs voire de moissonneuse batteuse. La commune doit-elle s'équiper comme les communes urbaines à risque de systèmes de surveillance implantés aux endroits stratégiques ?

4 – En lien direct avec ce qui précède, les caméras de vidéo-surveillance viennent d'être installées sur la structure jouxtant l'école, ce système est connecté directement et en permanence sur des iPhones de certains membres du conseil. Parallèlement, l'entreprise Drombry va très prochainement renforcer la clôture mitoyenne de la ruelle du Prieuré et installer un portillon d'accès sécurisé devant logiquement empêcher les intrusions sauvages des uns et des autres le week-end et pendant les vacances.

5 – En cette dernière année de mandature, le conseil municipal a décidé de proposer à celles et ceux qui nous rejoindront sous le pâtis pour fêter ce 14 juillet, un programme XXL que vous aurez tout loisir de découvrir sur le "flyer" joint à ce "bref infos". Bien sûr, nous souhaitons ardemment votre présence, celle de vos proches, amis, relations pour ce qui nous espérons être un grand moment de convivialité.

A ce propos il est rappelé que le parking du pâtis sera fermé du samedi 13 juillet à 12 heures au dimanche soir 14 juillet à 23 heures et que par mesure de sécurité, l'accès au pont sera interdit pendant toute la durée du feu d'artifice. Nous vous remercions de votre compréhension.

6 – Le défibrillateur commandé par la commune est désormais arrivé à la communauté de communes Chablis Villages et Terroirs et nous sera livré prochainement avec une formation adaptée fin août ou début septembre. Il sera placé à l'extérieur de la mairie et, bien sûr, protégé.

7 – Notre nouvel employé communal, Monsieur Bastien Larousse, sera en congé paternité du mardi 16 juillet inclus au vendredi 26 juillet inclus. Toutefois l'arrosage sera régulièrement assuré par des membres du conseil ; quant aux travaux dévolus à l'intéressé, ils seront, sauf urgence impérieuse, évidemment suspendus.

8 – Le Préfet de l'Yonne, par arrêté en date du 20 juin 2019, a placé le département de l'Yonne en vigilance sécheresse et institué des zones pouvant faire l'objet de mesures de limitation ou de suspension provisoire de certains usages de l'eau. Ces zones ne sont pas encore actuellement définies lesquelles tiendront compte au moment opportun, des seuils d'alerte, d'alerte renforcée et de crise après avis de la commission restreinte sécheresse.

9 – La police pluri-communale que nous essayons de mettre en place avec d'autres communes, Beines notamment, est actuellement à l'étude. En effet, la commission des finances de la commune de Chablis, travaille actuellement sur ce dossier et d'ici la mairie de Chablis "au vu de l'organisation et des conséquences qui en découleront le conseil municipal souhaite prendre le temps de la réflexion". Nous serons tenus informés de l'avancement de ce dossier.

10 – La préfecture nous informe que la "pêche à l'aimant" loisir qui se vulgarise de plus en plus, attire un nombre croissant de pratiquants. Il arrive que des pêcheurs extraient des munitions qui peuvent représenter un risque et qui nécessite systématiquement l'engagement des équipes du service de déminage. Ainsi cette pratique est subordonnée impérativement à une autorisation préalable de l'autorité administrative.

Le Maire,
Les Adjoints,
Les Conseillers Municipaux.